

# ENLÈVEMENT

DES

## TABLEAUX DU MUSÉE DE LYON

EN 1815 (1).

---

Je crois à peu près superflu de rappeler ici, quand bien même ce ne serait que sommairement, l'arrêté des consuls de la République française, portant création de musées de tableaux dans un certain nombre de chefs-lieux de nos départements (2). Cette disposition est trop connue, pour qu'il soit besoin d'y revenir, si ce n'est pour applaudir à la pensée large et généreuse qui dicta au gouvernement d'alors une mesure si essentiellement utile et féconde. Parmi les villes qui participèrent aux libéralités de l'État, celle de Lyon, s'il en faut juger par les dons qu'elle reçut, ne fut certes pas la moins bien partagée, au double point de vue de la quantité et de la qualité. Une première organisation ne pouvait comporter davantage. Mais le germe existait ; il était suffisamment robuste, et l'avenir se chargeait du soin de le faire fructifier. Ce qui va suivre démontrera qu'il en fut ainsi, au moins pendant quelques années ; car je dois prévenir que mes recherches dans ce sens ne dépasseront pas un cercle assez étroit.

(1) Les documents utilisés dans ce travail sont la plupart tirés des archives du département du Rhône.

(2) Cette décision fut prise le 14 fructidor an IX, sur un rapport de Chaptal, ministre de l'Intérieur. Les villes désignées étaient au nombre de quinze.

## I.

Je consacrerai, en premier lieu, quelques lignes aux dispositions prises par l'administration locale pour l'aménagement et l'installation du Musée de Lyon.

Un arrêté des consuls, en date du 23 germinal an X, rendu sur une délibération du Conseil municipal de Lyon et l'avis conforme du préfet du Rhône, porte, entre autres choses, que l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, située à Lyon et affectée pour le moment à des établissements d'instruction publique et de commerce, sera administrée par la municipalité de cette ville, sous la direction du préfet.

Une décision du même fonctionnaire, qui, dans ce temps-là, s'appelait le citoyen Najac, porte, à son tour, qu'au nombre des établissements publics dont la place est marquée dans la ci-devant abbaye royale des Bénédictins de Saint-Pierre, figurera le « Muséum de tableaux, statues, etc. »

Cet arrêté, qui est daté du 1<sup>er</sup> pluviôse an X, fut approuvé par le ministre de l'Intérieur, le 20 thermidor suivant.

On conçoit que l'unique journal de Lyon s'empressait de tenir la population de la ville au courant des progrès réalisés dans les travaux d'installation du nouveau service, et de l'éclairer sur ce qui restait encore à faire pour atteindre le but que le gouvernement s'était proposé. J'exhume donc des *Petites Affiches de Lyon* (28 fructidor an X), où elle gisait, enfouie, depuis soixante-cinq ans, le fait divers qu'on va lire, mais dont quelques points me semblent manquer d'exactitude.

« Nous touchons à l'organisation du Musée, dans cette ville. Le vœu des amis des arts, depuis si longtemps exprimé, va enfin se réaliser.... »

Après un exposé rapide de ce qui vient d'être dit au sujet de cet établissement, le rédacteur reprend :

« Le maire de la division du Nord (la ville était encore partagée en trois arrondissements municipaux : Nord, Ouest et Midi) est chargé de faire faire toutes les dispositions nécessaires pour la préparation de la galerie destinée à recevoir les tableaux. La direction du Musée est confiée à quatre citoyens, sous la présidence du maire. Ce sont les citoyens Regny père, Dechazelle, de Boissieu et Moutonnat ; ce dernier est nommé conservateur.

« La Commission d'artistes que le ministre de l'Intérieur avait chargé de désigner les tableaux à distribuer à chacun des musées établis dans les départements ayant terminé son travail, le ministre a dressé l'état des tableaux destinés au Musée de Lyon. Ces tableaux sont au nombre de quarante-six. Une partie d'entre eux a besoin d'être restaurée ou nettoyée ; le reste, au nombre de vingt-huit, peut être envoyé de suite. On remarque dans cette collection, qui est presque toute de l'ordre ascétique :

« *Le Couronnement de la Vierge*, par Rubens ; — *l'Adoration des Rois*, par Paul Véronèse ; — *un Christ en croix*, par Le Brun ; — *David rendant grâce à Dieu d'avoir vaincu Goliath*, par Alexandre Véronèse (*Alessandro Turchi*, comme on sait, lequel n'a aucun rapport avec *Paolo Cagliari*, l'autre Véronèse) ; — *les Epoux Plantin à genoux devant la Vierge*, par Rubens ; — *saint Jean prêchant dans le désert*, par l'Albane ; — *le Baptême de Jésus*, par le même ; — *l'Adoration des Bergers*, par Noël Coypel ; — *la Diseuse de bonne aventure*, par Bylert, d'après Caravage ; — *la Foi*, attribuée à Lesueur ; — *la Religion*, idem ; — *Niobé et sa famille*, par Durameau ; *la Gloire des Saints*, de Guercino ; — *la Visitation*, par Jordaëns, etc.

« Presque toute la collection est composée d'originaux.

On y trouve cependant quelques copies estimées, parmi lesquelles on distingue *l'Assomption*, par le Guide: — *le Christ aux Anges*, d'après Van Dyck, etc. »

Une lettre adressée, environ deux ans après, — le 22 prairial an XII, — par Vivant Denon, directeur général du Musée Napoléon, à M. Bureaux de Puzy, préfet du Rhône, complète sûrement cette liste de copies que le journaliste ne fait guère qu'ébaucher.

« Monsieur le préfet, » est-il dit dans ce document, « j'ai l'honneur de vous prévenir que, désirant procurer au Musée de la ville de Lyon quelques tableaux utiles pour l'étude, j'ai fait choix, d'après l'autorisation du gouvernement, de cinq belles copies d'après les grands maîtres, exécutées en Italie par les élèves de l'École de France. Ces copies, que je remettrai au fondé de pouvoirs de votre département, sont :

*Le Martyre de saint Pierre*, d'après Le Guide, par Fabre ; — *le Christ mort, la Vierge et saint François*, d'après Annibal Carrache, par Garnier ; — *le Christ porté au tombeau*, d'après Michel-Ange de Caravage, par Perrin ; — *un Prophète*, d'après Raphaël ; — *la Sainte-Famille*, d'après Le Poussin.

« Vous verrez, M. le préfet, dans cet envoi, une nouvelle preuve de la bienveillance du gouvernement pour la ville de Lyon. »

Il me faut maintenant revenir un peu sur mes pas pour reprendre le fil des événements, dont je tâcherai, autant que possible, de ne plus m'écarter. Dès les premières années de ce siècle, l'attention de l'autorité municipale s'était portée, avec l'intérêt le plus vif, sur une institution qui venait d'être réorganisée nouvellement, et au succès de laquelle se rattachait étroitement la prospérité de la fabrique locale. Je veux parler de l'école communale de dessin (1), organisée sur le mo-

(1) On prétend, — et moi-même je l'ai publié assez étourdiment,

dèle de l'école gratuite de peinture, sculpture, gravure et architecture, qui avait été fondée à Rouen, en 1749, par le

— qu'une Académie publique de dessin fut instituée à Lyon, en 1676; mais jusqu'à présent rien n'était venu justifier cette assertion, que va, au contraire, formellement démentir le renseignement officiel qui vient ci-après.

Après le décès du peintre Thomas Blanchet, qui eut lieu le 21 juin 1689, on fit choix de Pierre-Paul Sevin pour remplacer ce maître en qualité de peintre titulaire de la ville; mais on ne tarda pas à se convaincre qu'en fait de portraits, — qui était le genre dans lequel le peintre de la ville devait plus particulièrement faire preuve de dextérité et de talent, — Sevin n'était qu'un barbouilleur tout-à-fait incapable d'occuper la charge qu'on lui avait confiée, et qui exigeait, de la part de celui qui en était revêtu, des qualités d'un ordre supérieur... « Il est à désirer, disait-on, que ce mesme peintre entende l'architecture et la perspective, et soit tel enfin qu'il puisse estre le chef de tous les autres peintres de la ville, et digne de l'estre de l'Académie des arts de peinture et sculpture, dont l'école devoit estre établie par le dit feu sieur Blanchet, qui avoit les lettres de Sa Majesté, et dont l'establisement, sous les auspices et avec l'approbation de l'illustre M. Le Brun, ne *pourroit* estre que très-agréable et très-utile à la ville. » etc. (*Actes consulaires de Lyon*, BB. 246.)

On voit, d'après ce qui précède, que Blanchet mourut sans avoir eu le temps de réaliser le projet qu'il avait conçu d'instituer une Académie des Beaux-Arts, à Lyon. Si donc le Consulat regrette que la cité soit privée d'un pareil établissement, c'est qu'évidemment elle n'en avait pas jusqu'alors possédé d'analogue.

Il paraît, toutefois, qu'une sorte d'Académie de dessin parvint à s'organiser, plus tard, dans la ville; mais elle y demeura à peu près inconnue et livrée à elle-même, jusqu'en 1756, époque à laquelle une société d'amateurs généreux et éclairés, à la tête de laquelle se trouvait Henri Bertin, intendant de la ville et Généralité de Lyon, la prit sous sa protection et la tira de l'obscurité. En 1769, le Consulat la réorganisa sur des bases plus larges, et l'ouverture s'en fit le 1<sup>er</sup> octobre de la même année, sous le nom d'*Ecole royale académique de dessin et de géométrie*. Dès lors elle prit rang parmi les établissements municipaux. Les événements de la Révolution fermèrent les portes de

peintre Jean-Baptiste Descamps, sous le patronage et la direction supérieure de l'Académie des sciences de cette ville. A Lyon, le dessin de la fleur était alors, comme il l'avait été antérieurement et le fut depuis, d'une importance de premier ordre pour la fabrication des étoffes d'or, d'argent et de soie, qui avait fait jusqu'à la Révolution l'orgueil et la fortune de l'industrielle cité. Il était donc essentiel, au premier chef, de régénérer l'art du dessinateur de fabrique que les orages politiques, en jetant une perturbation profonde dans le goût public et les modes, chez nous aussi bien qu'à l'étranger, avaient fait déchoir de son ancienne renommée, et de lui rendre le lustre dont il avait brillé jadis, — mais surtout dans le dernier siècle, — avec un éclat incomparable. On n'a point oublié le nom de Philippe de La Salle, anobli et décoré du cordon de l'ordre de Saint-Michel par le roi Louis XV, en considération de son rare talent de dessinateur de fabrique ; mais on ignore très-certainement les noms d'autres hommes qui le précédèrent dans la carrière et furent, eux aussi, des maîtres éminents en ce genre. Je citerai en première ligne Hugues Simon, Lamy (1), Douët, Courtois,

l'Ecole de dessin, qui ne se rouvrit définitivement qu'en 1807, à la suite du décret impérial du 25 germinal an XIII (15 avril 1805). Elle prit alors le nom d'*Ecole spéciale des arts du dessin*, que lui attribuait le décret précité. Depuis, elle n'a cessé de fonctionner, et l'on sait le rang qu'elle occupe aujourd'hui parmi les établissements du même genre, qui existent en France.

(1) Les récompenses officielles venaient assez souvent trouver ces artistes de la fabrique. C'est ainsi que, en 1749, M. Orry, contrôleur général des finances, fit payer à Hugues Simon une gratification de 6,000 livres sur les fonds de la commune ; — l'an suivant, le même ministre accorda une gratification de 1,200 livres, — bien entendu, toujours sur les fonds de la ville ; l'ancienne monarchie n'en usa jamais autrement à l'égard de Lyon, — au sieur Lamy, pour « les services qu'il a rendus à la manufacture de cette ville, en élevant et for-

lequel imagina de traiter les fleurs sur les étoffes dans le style et avec les nuances usitées aux Gobelins où, — mettant sans doute à profit un séjour de dix ans à Paris, — il dut recevoir les leçons et les conseils du sieur Ladé, artiste d'élite, attaché à cette manufacture célèbre. Or, pour préparer les voies à cette renaissance si impatiemment attendue, n'était-il pas indispensable de posséder des modèles peints, d'un goût irréprochable et d'une perfection exquise, bien préférables, — sans qu'il entre le moins du monde dans ma pensée de vouloir dénigrer celles-ci, — aux compositions gravées de Nicolas Robert, de Jean-Baptiste Monnoyer, de Bailly, de Vauquer et enfin de Richard Earlom, le charmant interprète des œuvres de Van Huysum? Oui sans doute. De là les demandes de modèles spéciaux, adressées de temps à autre au gouvernement, qui accueillait ces requêtes avec plus ou moins de faveur.

*Le ministre de l'Intérieur au préfet du Rhône.*

14 floréal an XI. — « La ville de Lyon, citoyen préfet, désire que je fasse mettre à sa disposition, pour son École de dessin, un certain nombre de tableaux de fleurs.

« Je sais que ce genre de tableaux est d'une très-grande utilité dans cette commune pour le progrès des manufactures qu'elle renferme; mais je vous préviens que, d'après l'ordre d'un de mes prédécesseurs, le Musée central des arts délivra, le 27 messidor an VII, à la ville de Lyon neuf tableaux de fleurs, fruits et animaux, par Baptiste (Monnoyer), Fontenay, Hulliot et Desportes, plus une suite très-précieuse de quarante feuilles d'oiseaux coloriés à la Chine sur papier vélin, et trente-trois dessins faits d'après les plus belles têtes antiques.

mant des sujets pour les dessins des étoffes, » etc. (*Actes consulaires de Lyon*, BB. 315 et 316.)

« La ville de Lyon a eu, par conséquent, ce qu'elle demande, indépendamment de quarante-trois tableaux (*sic*, — il doit y avoir erreur par rapport à la quantité) qui vont former son Musée (1).

« Veuillez donc lui rappeler, citoyen préfet, que le gouvernement a fait pour elle, en ce genre, plus que pour aucune ville de la République, et qu'elle possède d'ailleurs, parmi ses artistes, des peintres de fleurs justement estimés et qui, par leurs talents, sont en état de fournir à ses manufactures des modèles dignes de soutenir leur ancienne réputation.

« Je dois observer cependant que j'aurais, avec plaisir, ajouté quelques tableaux à ceux que Lyon a reçus, si le Musée central en eût pu fournir; mais les écoles qu'il renferme ne seraient plus complètes si l'on en ôtait encore quelques ouvrages de peintres estimés.

« CHAPTAL. »

N'oublions pas de mentionner, en passant, que, par un arrêté du 3 octobre 1806, le maire de Lyon ayant nommé François Artaud au poste d'inspecteur général du Conservatoire des arts et « antiquaire » de la ville, le Musée se trouvait naturellement placé dans ses attributions.

Le 29 brumaire an XIV, le *Bulletin de Lyon*, qui paraît avoir remplacé les *Petites Affiches*, citées précédemment, publie la note suivante que je ne puis moins faire que d'attribuer à Artaud :

« Le Musée de cette ville vient de s'enrichir de plusieurs morceaux très-intéressants. Les élèves de l'Académie de

(1) Il paraît décidément qu'aucune cérémonie n'eut lieu pour consacrer officiellement l'ouverture du Musée de Lyon. On n'avait pas jugé à propos de faire les honneurs d'une inauguration à l'établissement naissant, sans doute en raison de sa faible importance

France à Rome étaient chargés autrefois d'exécuter, pendant leur séjour en Italie, quelques-uns des chefs-d'œuvre de cette contrée. Ces copies sont devenues inutiles à Paris, dès l'instant que les originaux ont été transportés dans le Musée Napoléon (1).

« La Commission administrative de Lyon vient d'obtenir de la munificence du gouvernement, indépendamment de ces objets curieux, différents tableaux des Écoles de Bologne et de Venise, des Écoles flamande et française, savoir (je laisse, bien entendu, à Artaud, la responsabilité de ses remarques et de ses appréciations) :

1° *La Vierge, sainte Catherine et quelques Saints*, par le Tintoret. Ce morceau provient de la galerie de Munich. On regrette qu'un peintre allemand ait substitué au visage de sainte Catherine un méchant portrait, qui gâte le tableau. Les autres figures sont rendues avec la liberté de pinceau et la rapidité pittoresque de cet habile maître (2); — 2° *l'Assomption de la Vierge*, par le Guide. Ce morceau, malheureusement très-usé, est peint avec une grande finesse; — 3° *la Visitation*, par Jacques Jordàëns. Ce morceau, d'un ton clair, est intéressant, quoiqu'il n'ait pas la vigueur de coloris et d'effet que l'on admire dans le tableau de *l'Adoration des Bergers*, qui est du même auteur et qui se voit

(1) Ces tableaux sont les mêmes que ceux annoncés par le baron Denon.

(2) Dans quelques-unes des pages si colorées et si étincelantes d'esprit et d'aperçus nouveaux que M. H. Taine consacre, dans la *Revue des Deux-Mondes*, à l'Italie et à l'art de ce pays, il nous montre Jacopo Robusti, autrement dit le *Tintoret*, comme un prodige de puissance et d'audace. Mais c'est à Venise même qu'il faut être pour étudier le génie du grand artiste et l'admirer. Les deux compositions du Musée de Lyon qui lui sont attribuées ne répondent guère, malgré leur mérite, à l'idée que M. Taine nous donne des facultés merveilleuses du fougueux maître.

dans la même salle; — 4° *la Nativité*, par Philippe de Champagne. Ce grand tableau, retouché dans quelques parties, est un peu froid, mais on y remarque des têtes et des détails rendus avec un pinceau moelleux et d'un bon ton de couleur; — 5° *l'Adoration des Mages*, de l'École de Rubens. Cette pièce capitale, peinte dans la plus célèbre École de Flandre, a toute la force de couleur et la franchise de touche d'une peinture originale. La même composition se trouve, avec quelques différences, dans le musée Napoléon; — 6° *le Crucifiement de saint Pierre*, d'après le Guide. L'original a été peint dans le temps où l'auteur voulait imiter la manière du Caravage. Par cet ouvrage, il s'était placé à côté du peintre vigoureux qu'il prenait pour modèle... Cette superbe copie donne une idée parfaite des beautés de l'original; elle a été faite par Fabre; — 7° *le Christ porté au tombeau*, d'après Michel-Ange de Caravage. On ne doit rechercher dans les figures qui composent les tableaux du Caravage ni le choix ni le beau caractère que l'on admire dans les productions de l'École romaine. Cette copie, faite par Perrin, conserve toute la vigueur du tableau original; — 8° *le Christ mort, sur les genoux de la Vierge*, d'après Annibal Carrache... Garnier est l'auteur de cette superbe copie; — 10° *une Sainte-Famille dans un paysage*, d'après Le Poussin. On admire la sagesse de cette composition: l'expression de sainte Élisabeth est remarquable; — 11° *Lyon relevé de ses ruines*, par Pierre Revoil, élève de David. Sa Majesté passant à Lyon après la victoire de Marengo, y posa la première pierre des *façades* (1) de la place Bellecour.

(1) Tout Lyonnais connaît la signification de ces mots, dont je vais donner l'explication pour ceux qui l'ignorent. On appelle ainsi deux vastes édifices symétriquement construits, en regard l'un de l'autre, sur les côtés Est et Ouest de la place Bellecour. Ils remplacent des constructions analogues, tombées sous le marteau révolutionnaire,

C'est afin de consacrer cette époque que ce tableau a été commandé par le gouvernement. Lyon, sous les traits d'une mère éplorée, est gisante auprès du monument qu'elle a élevé aux mânes des braves qui l'ont défendue. Elle est environnée du reste de ses enfants. Celui qui est à ses côtés, pâle et amaigri, retient à peine la navette (outil de l'ouvrier tisseur) prête à s'échapper de ses mains. Celui-là, noyé de larmes, semble ne pouvoir soutenir l'éclat des rayons qui frappent soudainement sa vue, tandis qu'un autre, plein d'espérance, tend les bras et sourit au héros dont la main secourable relève leur mère infortunée. Ce héros la console en lui ramenant le Commerce et les Arts. La Poésie célèbre ce bienfait et déploie une banderole sur laquelle on lit ce vers de l'*Enéïde* :

*« O fortunati ! quorum jam mœnia surgunt*

« Le génie de l'Architecture montre à celui du Commerce le nouveau plan de la place Bellecour. D'autres (génies) désignent par leurs attributs l'industrie du fabricant d'étoffes et l'art du dessinateur. Les drapeaux et les palmes de la Victoire terminent ce cortège. On aperçoit dans l'éloignement des ouvriers construisant de nouveaux édifices. L'aurore d'un beau jour brille sur le sommet du coteau de Fourvières et dissipe les ténèbres qui couvrent la ville. Parmi les ruines, on voit encore le tronc mutilé de la statue du dieu du Commerce, qui est encore sur son piédestal.

« Cette composition est simple et nette : le peintre a bien observé les convenances dans les détails. La Ville de Lyon

après le siège de la cité, en 1793, et qui concouraient à la décoration de la place Louis le Grand, au centre de laquelle s'élevait la statue équestre de ce monarque. Celle-ci fut, comme on sait, renversée en 1792, puis remplacée par une autre, en 1825.

est vêtue d'une étoffe en soie, semée d'étoiles d'or. Sa couronne murale est entourée de *gramen* (les anciens désignaient ainsi les villes qui avaient soutenu des sièges); les clés de ses portes sont placées sur un bassin où l'on voit l'effigie de Henri IV, qui avait fait construire les murs de cette cité (1).

(1) Parmi les dépenses qu'occasionnèrent les préparatifs faits, en 1749, pour la réception du roi Louis XV, qui était attendu à Lyon, où, entre parenthèse, il ne vint pas, on remarque la somme de 750 livres, qui fut payée au sieur Gallien, orfèvre de Paris, pour la fourniture de « deux grosses clés d'argent, destinées à être présentées à Sa Majesté; lesquelles ont été déposées au cabinet des médailles. » Ce cabinet faisait partie de la bibliothèque publique de la ville. (*Actes consulaires*, BB. 329.)

C'est l'unique fois que, sous l'ancienne monarchie, il est fait mention des clés de la ville, — j'entends de celles qu'on présentait aux souverains faisant leur première entrée dans les cités. Mais il était réservé à l'empereur Napoléon 1<sup>er</sup> de se voir rendre cet hommage, pour la première fois de la part la ville de Lyon, lorsque Sa Majesté fit son entrée solennelle dans ses murs, le 23 germinal an XIII.

Ces clés avaient été exécutées par M. Saunier, orfèvre, d'après les idées et les dessins du statuaire Chinard. En voici la description donnée par le *Bulletin de Lyon*, du 20 germinal: « Elles forment des allégories qui caractérisent les trois divisions municipales, du Nord, du Midi et de l'Ouest. — « La tige et l'anneau d'une de ces clés est un caducée, emblème du commerce; le panneton est une hache antique, ornée de l'aigle impérial. — « Le panneton de l'autre clé est un aviron qui porte d'un côté la figure du Rhône, et de l'autre côté celle de la Saône; deux dauphins en forment l'anneau. — « Deux crosses réunies sont la tige de la troisième clé; le livre du Code civil en forme de panneton. Entre les deux crosses est le glaive de la Justice. Un lion debout figure l'anneau de cette troisième clé. »

Deux de ces clés ont disparu. Il ne reste plus maintenant que la première, qui est conservée, avec son plateau, aux archives municipales.

En ce qui concerne les fortifications de Lyon, il n'est pas exact de dire qu'elles furent élevées par Henri IV: elles ont une origine beau-

« L'Empereur, qui était premier consul à son retour de Marengo, porte l'uniforme de général français; un manteau militaire donne plus d'ampleur et de noblesse à ce costume.

« Le coloris, très-brillant, de ce tableau est d'un ton vrai; la distribution des lumières et des ombres est bien entendue, et l'expression des têtes ne laisse rien à désirer... »

Artaud termine son article, en tête duquel on lit : CONSERVATOIRE DES ARTS, par quelques mots sur une autre composition d'un peintre appelé Gallais, qui devait aussi prendre place au Musée de Lyon. Cette peinture, non encore terminée, représentait l'Entrée triomphale de Bonaparte à Lyon.

Fortuné ROLLE.

coup plus ancienne. Pour ne parler que des remparts, aujourd'hui détruits, de la Croix-Rousse, qui remplaçaient ceux qui s'élevaient le long des Terreaux, ils furent commencés sous le règne de François 1<sup>er</sup> et achevés sous ses successeurs. Les comptes de la ville sont là pour attester le fait. Quant à la participation de Henri IV à ces travaux de défense, elle se réduit à ceci : En 1597, le Consulat adressa une requête au roi pour obtenir de Sa Majesté les subsidès qui étaient indispensables pour réparer les fortifications de la ville qui, partout dégradées, menaçaient ruine. (*Actes consulaires*, BB. 134.) Ce prince fit la sourde oreille jusqu'en 1602, époque à laquelle il écrivait au Consulat de pourvoir le plus diligemment possible aux fortifications de la ville. (*Actes consulaires*, BB. 139.) Cette mesure urgente était sans doute commandée au roi par la défiance que lui inspirait la conspiration récente du duc de Biron; car la France était alors en paix avec le duc de Savoie, et Lyon avait cessé d'être une place frontière, par le fait même de la réunion de la province de Bresse au royaume.

(A continuer).